



Cher réseau, bonjour à tous,

Le Comité national olympique et sportif français est fortement mobilisé aux côtés de ses partenaires sur l'héritage que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 devront laisser notamment pour les jeunes générations. Parmi ceux-ci figurent notamment le renforcement du lien entre l'Éducation nationale et le monde sportif associatif proposant un projet d'éducation et d'épanouissement des enfants complémentaire à celui de l'école.

Dans cet objectif, le mouvement sportif a souhaité mettre en place, à la rentrée scolaire 2019, l'expérimentation de la « Carte passerelle sport scolaire-sport en club ». Il s'agit d'un nouveau dispositif qui permet à des jeunes écoliers de CM1 et CM2, licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL de pouvoir s'essayer à un sport de leur choix, dans un certain nombre de clubs répertoriés au préalable, dans le but ultérieur de pouvoir choisir l'un d'entre eux pour une pratique plus assidue. Il s'inscrit de fait dans le cadre des politiques publiques de prévention qui visent à promouvoir l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge.

L'expérimentation de la « Carte passerelle » a été menée dans les 3 départements des Bouches du Rhône, de la Vienne et de l'Orne auprès d'un public de près de 30 000 élèves. Elle a donné des résultats extrêmement concluants tant en termes de mobilisation des clubs que de satisfaction des jeunes écoliers. Selon le bilan d'expérimentation conduit, 50% d'un panel de jeunes ayant testé un sport a transformé l'essai en prenant ensuite sa licence dans un club sportif. Nous avons également eu de très bons retours du corps enseignant, ce qui nous permet de conclure au caractère très positif de l'expérience et à l'intérêt de l'étendre, dès la rentrée 2020, à tout le territoire français.

Présentation des conditions du déploiement national :

- Opération du 1<sup>er</sup> septembre au 17 octobre
- A destination des élèves de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP ou à l'UGSEL
- Possibilité pour ces élèves de tester différents sports à raison de 3 séances gratuites par club
- Les élèves se présenteront au club avec leur carte passerelle qui leur sera remis dès la rentrée des classes par leur enseignant USEP ou UGSEL
- Prise en charge de l'assurance individuelle accident par le CNOSF pour les élèves USEP ou UGSEL participants à cette opération

Afin de soutenir ce déploiement, le CNOSF développe une nouvelle application mobile « Mon club près de chez moi » qui sera en ligne à l'été 2020, et qui permettra de géolocaliser les clubs volontaires pour accueillir les élèves à proximité de leur domicile ou de leur école et de répertorier les informations pratiques de cet accueil (horaires, etc.).

De plus, nous pouvons compter sur le soutien et l'engagement de l'USEP et de l'UGSEL qui sauront relayer auprès des écoliers et de leurs parents l'intérêt de cette carte passerelle.

Ce projet ambitieux ne peut se réaliser sans la mobilisation des clubs, qui sont les seuls à pouvoir s'inscrire pour participer à cette opération en renseignant [ce formulaire](#) dès aujourd'hui.

Une fois l'inscription effectuée, le club sera mentionné comme participant à l'opération « carte passerelle » dans l'application « Mon club près de chez moi ».

Pour vous accompagner dans la communication autour de ce dispositif « carte passerelle », nous avons développé une [page internet dédiée à la carte passerelle sur franceolympique.com](https://franceolympique.com).

A la sortie de la crise sanitaire que nous traversons et à quatre ans maintenant de l'organisation des Jeux de Paris 2024, la réussite de la généralisation de la « carte passerelle » constituera un élément majeur de la reprise de l'activité sportive de notre jeunesse et d'un héritage dont nous souhaitons qu'il concerne prioritairement la jeunesse de notre pays avec évidemment l'ambition que cela contribue à faire de la France une Nation sportive.

Nous vous remercions de votre engagement à nos côtés,

Véronique Moreira

Vice-Présidente en charge des relations avec l'éducation nationale